Vaccinations des résidents

Communication du Médecin responsable de l'établissement

Le médecin responsable de l'établissement recommande les vaccinations suivantes :

La grippe :
La grippe saisonnière est une maladie infectieuse provoquée par un virus qui atteint les voies respiratoires. Ce virus se transmet d'une personne à l'autre par l'intermédiaire des particules aériennes transmises par exemple en éternuant ou en toussant. C'est une maladie très contagieuse. Elle entraîne de grands inconforts comme la fièvre, des douleurs articulaires, une grande faiblesse, un larmoiement important, un encombrement des voies respiratoires.
En général les personnes plus fragiles au niveau du système immunitaire, telles que les personnes âgées de plus de 65 ans, auront plus facilement une tendance à développer une grippe.

Le meilleur moyen et le plus sûr de prévenir la grippe est de se faire vacciner. Cette vaccination se réalise dans l'hémisphère nord de préférence en octobre ou en novembre.

La pneumonie :
La pneumonie est une infection aiguë des tissus pulmonaires provoquée par des bactéries et, parfois des virus, des champignons et plu rarement des parasites. En général les personnes plus fragiles au niveau du système immunitaire, telles que les personnes âgées de plus de 65 ans ou les personnes alitées, auront plus facilement une tendance à développer une pneumonie. Cette affection entraîne de grands inconforts comme une forte fièvre avec des frissons, de la toux et des expectorations, des douleurs en respirant, une respiration superficielle, une cyanose des lèvres et des ongles caractérisée par une coloration bleutée. Il s'agit donc d'une maladie grave pouvant mettre la vie en danger.

Un des moyens le plus efficace de prévenir la pneumonie est de se faire vacciner. Cette vaccination se réalise qu'une seule fois en principe et peut s'effectuer à l'entrée du résidant à la Fondation Primeroche si toutefois elle n'avait pas été déjà administrée.

La Fondation Primeroche soutient donc les recommandations médicales et conseille la vaccination des résidents hébergés. Le médecin responsable reste à votre disposition si vous avez besoin de renseignements complémentaires à cette information.

Bulletin réponse

Résident

Nom : .....

Prénom : .....

Acceptez-vous la vaccination contre la grippe réalisée chaque année ? :

☐ Oui ☐ Non

Acceptez-vous la vaccination contre la pneumonie ? (Veuillez avant tout vérifier si elle n'a pas déjà été administrée) :

☐ Oui ☐ Non

Les 2 vaccins sont remboursés par les caisses maladie en cas de maladie chronique ainsi que pour les personnes de plus de 65 ans.

Date : _____ Signature : _____